



Inscription électorale

C'est quoi ?

Pour pouvoir participer aux élections politiques à Crolles, il faut être inscrit sur les listes électorales au plus tard le 6^{ème} vendredi qui précède le 1^{er} tour d'une élection.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans qui se sont fait recenser à 16 ans, ainsi que pour les personnes ayant acquis la nationalité française après 2018.

Si vous êtes dans une autre situation (changement d'adresse, rétablissement du droit de vote, citoyen européen résidant en France, etc.), vous devez effectuer une démarche d'inscription.

Qui est concerné ?

Toutes les personnes majeures, qu'elles soient françaises ou citoyennes de l'Union européenne, peuvent s'inscrire. Toutefois, les citoyens européens résidant en France ne peuvent voter qu'aux élections municipales et européennes.

Qui peut faire la demande ?

L'intéressé uniquement.

Où faire la démarche ?

Dans sa commune de domicile ou de résidence auprès du service des élections.

Vérification d'inscription ?

Il est fortement recommandé de vérifier votre inscription sur les listes électorales si :

1. Vous n'avez jamais voté.
2. Vous venez d'emménager à Crolles ou avez changé d'adresse au sein de la commune.

Pour vérifier votre inscription en ligne :

- Rendez-vous sur le site : www.service-public.fr

En cas de doute ou de difficulté :

- Contactez directement le service des élections de la commune :
 **04 76 08 04 54**
- **Horaires d'ouverture :**
 -  Du lundi au vendredi : **8h30 – 12h00 / 14h00 – 17h30**
 -  Le samedi matin : **8h30 – 12h00**

Création le 09/12/2024. MAJ le 24/06/2025. Procédure à actualiser par AAGC / GRIMONET F.



Documents à fournir pour s'inscrire

Les documents à fournir varient selon votre situation.

Pour une inscription en ligne :

- Rendez-vous sur le site : www.service-public.fr

Important :

Vous devrez **joindre** à votre demande :

- Une **pièce d'identité en cours de validité**
- Un **justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom et prénom**

 **Au guichet de la Mairie :**

Merci de vous présenter avec les originaux et les copies des documents suivants :

1 Formulaire de demande d'inscription

À remplir en lettres majuscules et de manière lisible :

- Cerfa n°12669 : pour les citoyens français
- Cerfa n°12670 : pour les citoyens européens souhaitant voter aux élections municipales
- Cerfa n°12671 : pour les citoyens européens souhaitant voter aux élections européennes

2 Pièce d'identité en cours de validité (original + copie)

- Carte nationale d'identité (copie recto-verso)
- Passeport (copie de la double page avec la photo)
- Titre de séjour (copie recto-verso)

3 Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom et prénom

Parmi les documents suivants :

- Facture d'énergie (électricité, gaz...)
- Facture d'eau
- Facture de loyer émise par un organisme officiel uniquement
- Facture de téléphone fixe uniquement
- Avis d'imposition

Cas particuliers

Pour les situations suivantes, des justificatifs spécifiques sont requis :

- Personnes hébergées chez un parent ou un tiers
- Personnes souhaitant s'inscrire en tant que gérant, associé majoritaire ou unique d'une société inscrite au rôle de la commune
- Jeunes de moins de 26 ans souhaitant s'inscrire dans la commune de domicile de leurs parents

 Merci de contacter le service pour connaître la liste des pièces à fournir :

 Tél. : 04 76 08 04 54

Coût et délais

- **Gratuit**
- **Délai de traitement : entre 8 et 15 jours**

 **À savoir :**

- Un **récépissé** vous sera remis dès la réception de votre **dossier complet**.
- Votre **carte électorale** vous sera envoyée **environ un mois avant le 1er tour** d'une élection.
 - Elle **n'est pas obligatoire** pour voter.
 - Elle indique toutefois **l'adresse et le numéro de votre bureau de vote**.